

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

À une séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Caroline Vinet Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Jean-François Gauthier

**SIGNIFICATION**

**Les membres du Conseil ont renoncés à la signification de l'avis de convocation.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 705-12-2015**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant soit accepté tel que déposé:

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Demande de subvention – Animateur de milieu - Skatepark - Fonds en participation citoyenne du Forum jeunesse Laurentides
3. Parole au public
4. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 706-12-2015**  
**SUBVENTION – ANIMATEUR DE MILIEU –**  
**FORUM JEUNESSE LAURENTIDES**

ATTENDU QUE suite à un réaménagement du skatepark en 2015, ce site est devenu le lieu de rassemblement des jeunes sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE la Ville et ses partenaires souhaitent offrir de l'animation et poursuivre l'implication des jeunes dans ce projet;

ATTENDU QUE le Fonds en participation citoyenne du Forum jeunesse Laurentides dispose de sommes pour payer en partie les coûts liés à l'embauche d'un animateur de milieu en 2016;

ATTENDU QUE la disponibilité des sommes vient d'être connue et que la date limite de transmission d'une résolution est le 17 décembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur accepte la responsabilité de la demande présentée dans le cadre du Fonds en participation citoyenne du Forum jeunesse Laurentides pour le projet d'embauche d'un animateur de milieu pour le site du skatepark;

QUE la Ville de Saint-Sauveur est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

Que la directrice du Service de la vie communautaire soit la personne autorisée à signer avec le Forum jeunesse des Laurentides tout document concernant ledit projet;

Que la directrice du Service de la vie communautaire représente l'organisation pour l'application de la convention et la réalisation du projet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

**RÉSOLUTION 707-12-2015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'ordre du jour ayant été soumis au conseil pour décision.

---

Jean-François Gauthier  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire